

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Centre Élias-Dufresne, le mercredi 17 juillet 2024 à 16 h 00, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et greffier adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. le Maire mentionne que les points suivants ont été rayés de l'ordre du jour :

- 2.6 ouverture de soumissions - Déboisement préliminaire pour étude géotechnique – Mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
- 2.8 ouverture de soumissions - Services professionnels en ingénierie - Réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale du site (phase 1) – Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 démission d'une personne salariée
 - 2.2 autorisation de signature – Convention FRR - Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 – Parc multigénérationnel de Petit-Cap
 - 2.3 comité consultatif d'urbanisme;
 - 2.4 demande de soutien financier - Traversées de la Gaspésie
 - 2.5 avenant #2 - Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé
 - 2.6 entente de principe développement Gestion Bourgade Inc.
 - 2.7 demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'Installation de feux rectangulaires à clignotement rapide sur 3 traverses de passages piétonniers
- 3 questions du public

RÉS. 24-07-036

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 140804 nous a informé de sa démission par courriel le 9 juillet dernier suite à la fin de son congé sans solde le 29 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 140804 et mette fin au lien d'emploi, et ce, au 17 juillet 2024 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en octobre 2013.

QUE le directeur des Services administratifs soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 24-07-037

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION FRR –
AIDE À DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU VOLET 4 –
PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont conclu une entente pour une aide financière dans le cadre du projet « Parc multigénérationnel de Petit-Cap » dans le volet 4 du FRR du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière s'élève à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit signer une convention d'aide avec le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer avec le MAMH la convention d'aide relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de « Parc multigénérationnel de Petit-Cap » dans le cadre du volet 4 du FRR du gouvernement du Québec.

RÉS. 24-07-038

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 12 JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2024;

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2024, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 24-07-039

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER –
TRAVERSÉES DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE pour la 10^e édition de la Transat Québec Saint-Malo, une seule bouée sur tout le parcours de la transat était

présente et que cette dernière était localisée au large de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE Traversées de la Gaspésie a eu le mandat d'organiser le Pôle Gaspé de la Transat Québec Saint-Malo et que l'équipe s'était donné comme mandat de recevoir les bateaux à Gaspé et à Rivière-au-Renard du début à la mi-juin et d'organiser une programmation pour la population de Rivière-au-Renard pour le passage de la bouée du 30 juin au 3 juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la TDLG a su rassembler un photographe, une vidéaste et un pilote de drone qui ont donné à cet événement une envergure internationale par leurs images de qualité exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la TDLG a le désir de faire réaliser un montage de ces images afin de positionner Gaspé comme une destination incontournable auprès des européens sous forme d'une capsule qui serait diffusée au public de Saint-Malo;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de la TDLG pour un montant de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde un soutien financier à la TDLG au montant de 1 500 \$ afin de réaliser un montage d'images sous forme de capsule dans le but de promouvoir la Ville de Gaspé auprès du public européen et ainsi renforcer le sentiment d'appartenance des équipages qui sont passés par la bouée de Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 24-07-040

AVENANT #2 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc.;

CONSIDÉRANT l'avenant #2 du 11 juillet 2024 produit par l'architecte au montant de 696 419.65 \$, plus les taxes applicables, qui inclut les directives de changements suivantes :

- A03 démolir et reconstruire entièrement les murs extérieurs existants 642 604.67 \$
- S01 ajouts de renforts en acier au pourtour des fenêtres 34 972.91 \$
- ME04 démanteler temporairement tout l'électricité et tout appareils électriques et les réinstaller une fois les murs reconstruits 18 842.07 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'avenant #2 s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte, Mathieu Fleury, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #2 à Construction Cotton inc. au montant de 696 419.65 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 24-07-041

**ENTENTE DE PRINCIPE –
DÉVELOPPEMENT GESTION BOURGADE INC.**

CONSIDÉRANT QUE Gestion Bourgade Inc. est actuellement en élaboration d'un projet de développement sur les lots 4 054 224, 4 055 572 et 4 055 866, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait part à la Ville de ses intentions de développer l'immeuble à des fins résidentielles et commerciales, aux fins d'y créer un « écoquartier » dont une grande partie serait affectée à un usage de moyenne et forte densité résidentielle;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de logement sur l'ensemble du territoire québécois et, tout particulièrement, sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est localisé à l'intérieur d'un périmètre urbain et serait desservi en aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a réalisé un concept de développement d'écoquartier, a procédé à l'acquisition du terrain et a fait réaliser des plans d'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre l'élaboration de son projet, le promoteur désire que la Ville confirme son intérêt pour le présent projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge que l'immeuble est, selon les informations qui lui ont actuellement été communiquées, propice à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT cependant que plusieurs validations devront être faites avant la réalisation du projet et son approbation définitive par la Ville, incluant certaines modifications à la réglementation;

CONSIDÉRANT les démarches déjà réalisées par le promoteur pour la réalisation de ce projet et celles qu'il entend réaliser, ce dernier étant conscient cependant des étapes et actions liées à la réalisation du projet et du caractère incertain de la réalisation de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est, à ce stade-ci, favorable à la réalisation du projet du promoteur;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de principe présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise la greffière et le maire à signer l'entente de principe soumise au conseil, confirmant l'intérêt de la Ville et les modalités applicables à la poursuite de la réalisation du projet de développement

proposé par Gestion Bourgade Inc. sur les lots 4 054 224, 4 055 572 et 4 055 866, cadastre du Québec.

QUE la greffière soit autorisée, le cas échéant, à apporter des modifications mineures à l'entente.

RÉS. 24-07-042

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR
L'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES
À CLIGNOTEMENT RAPIDE
SUR 3 TRAVERSES DE PASSAGES PIÉTONNIERS**

CONSIDÉRANT QUE certains passages piétonniers sur le réseau supérieur nécessitent une amélioration de la visibilité de leur signalisation, notamment ceux localisés aux endroits suivants :

- Celui traversant la montée de Wakeham et qui est localisé à proximité de l'immeuble sis au 179, montée de Wakeham (maison Horatio Le Boutillier);
- Celui traversant le boulevard de Gaspé et qui est localisé sur le côté ouest de l'intersection de la rue Chrétien et du boulevard de Gaspé (près du 25, boulevard de Gaspé, Rona);
- Celui traversant la montée de Sandy Beach et qui est localisé en façade de l'immeuble sis au 48-50 montée de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT QUE ces passages pour piétons sont situés à des endroits où la route est large et où l'on retrouve un flux très important de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) font maintenant partie des options possibles, selon certains critères, pour améliorer la visibilité de la signalisation des passages pour piétons;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation améliore la visibilité de la signalisation des passages en attirant davantage l'attention des conducteurs circulant sur la route;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation permet aux piétons d'avertir les usagers circulant sur la route de leur intention de traverser;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux sont conçus pour être installés à des passages ciblés, notamment parce qu'ils sont situés à un endroit où la route est large, la vitesse est plus élevée et où il y a une présence importante de véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide aux passages pour piétons suivants:

- Celui traversant la montée de Wakeham et qui est localisé à proximité de l'immeuble sis au 179, montée de Wakeham (maison Horatio Le Boutillier);
- Celui traversant le boulevard de Gaspé et qui est localisé sur le côté ouest de l'intersection de la rue Chrétien et du boulevard de Gaspé (près du 25, boulevard de Gaspé, Rona);
- Celui traversant la montée de Sandy Beach et qui est localisé en façade de l'immeuble sis au 48-50 montée de Sandy Beach.

À 16 h 15, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Sébastien Fournier, greffier adjoint